

Administration communale de Colmar-Berg

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Colmar-Berg a l'honneur de vous convoquer à assister, conformément aux articles 12 et 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, à une séance du conseil communal, qui aura lieu **mercredi, le 11 septembre 2024 à 14h** dans la **salle de réunion du conseil communal** afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Décision concernant la répartition des heures de congé politique supplémentaires des élus locaux;
- 2) Approbation d'un devis concernant les frais d'études relatifs à la réfection de la rue « an der Sang »;
- 3) Décision concernant la création d'un poste supplémentaire dans la carrière E pour les besoins de conciergerie de notre école primaire;
- 4) Décision concernant l'octroi de subside au Tennis Club Nordstad pour l'exercice 2024;
- 5) Approbation d'une convention avec le SICONA Centre

Colmar-Berg, le 05.09.2024
Le collège des bourgmestre et échevins,

La bourgmestre,



p.d. Le secrétaire communal

